

«RTL n'est pas au-dessus des lois»

Stéphane Rosenblatt, le directeur de la télévision chez RTL, attaque son employeur en justice. Il veut récupérer ses fonctions à la radio. La chaîne, de son côté, a introduit une action au fond.

«Ce qui nous oppose, ce sont les droits individuels d'un collaborateur, quelle que soit sa position hiérarchique, et une vision autoritaire du management qui ne souffre aucune contestation», a entamé Dominique Claes, l'avocat de Stéphane Rosenblatt, lors des plaidoiries entamées devant le tribunal du travail contre RTL-TVI, la chaîne étant défendue par Jérôme Aubertin et Herman Craeninckx. Si le directeur de la télévision de RTL attaque son employeur en référé, c'est pour récupérer sa fonction de responsable des contenus de la radio, une fonction dont il avait hérité à la mi-2017 après avoir dû, à l'époque, céder à Laurent Haulotte les rênes de l'information. «En 33 ans de carrière, Stéphane Rosenblatt a tout vu, il a tout vécu. Pourquoi ce fidèle se rebelle aujourd'hui?», s'est demandé son avocat, revenant sur un des motifs avancés par la direction de RTL pour justifier le retrait de la fonction de responsable des contenus de la radio. «On reproche à Stéphane Rosenblatt d'être resté inactif. Dans une lettre confirmant son éviction, le CEO de la chaîne lui a dit qu'il n'avait pas consacré l'attention nécessaire pour redresser la barre (de Bel-RTL) au cours des onze derniers mois. Mais au cours de la même période, personne ne lui a fait de remarques», a encore plaidé Domi-

«Il n'est pas question de licencier Stéphane Rosenblatt.»

HERMAN CRAENINCKX
AVOCAT DE RTL

nique Claes. Pour ce dernier, l'efficacité de Stéphane Rosenblatt au sein de RTL est démontrée. *«Je vous demande d'ordonner le retrait de la décision d'éviction en lui rendant ses responsabilités. RTL n'est pas au-dessus des lois», a conclu Dominique Claes.*

Comme toujours, de l'autre côté de la barre, c'est une autre version qui a été présentée au tribunal. Pour la direction de la chaîne, Stéphane Rosenblatt a failli dans sa mission consistant à redresser les audiences de la radio du groupe. *«Lors des derniers sondages, il est apparu que Bel-RTL restait en troisième position. Stéphane Rosenblatt n'avait pas de feuille de route pour changer la situation, il n'a rien entrepris», a plaidé Jérôme Aubertin, l'un des conseils de RTL. Pour ce dernier, pas question de préjudice matériel vu que Stéphane Rosenblatt reste membre du comité de direction et que l'on ne touche pas à son salaire. En fin d'audience, Herman Craeninckx, l'autre conseil de la chaîne, a tenu à prendre la parole. «Je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'est peut-être dit que c'était l'occasion ou jamais de faire partie du plan social. Mais il n'est pas question de licencier Stéphane Rosenblatt, nous sommes contents de lui», a conclu Herman Craeninckx. Une ordonnance devrait être rendue dans les huit jours.*

N.K.

JUDICIAIRE

NOUVEAU DÉLAI POUR LA PRJ D'EVERLASTING PROD

Dans un jugement rendu le 9 juillet, le tribunal de commerce francophone de Bruxelles a **prolongé le sursis** accordé dans le cadre des réorganisations judiciaires d'**Everlasting Group ainsi que de 4 autres sociétés** (Talents4Belgium, Kanatavia, Everlasting Prod et Everlasting Facilities) faisant partie du groupe. Récemment, le dossier était revenu devant le tribunal de commerce, l'occasion pour le mandataire Nicholas Ouchinsky de demander ce délai afin de tirer une série de questions au clair. Et effectivement, ce dernier nous a confirmé avoir organisé une réunion entre toutes les parties, l'occasion de régler la question des **propriétés des marques** et des **concepts** des émissions produites par Everlasting pour le compte de RTL. Nicholas Ouchinsky a tenu à saluer la qualité et l'esprit constructif des parties réunies autour de la table. **N.K.**